



# APGTP

Association du paritarisme  
Salariés - Employeurs

## Représentants des Employeurs

Messieurs Alain PAPE (UNGE), Rémi GEORGE (UNGE), Christophe SUSSET (UNGE), Thierry PRUVOST (UNGE), Amandine BOUCHON (UNGE), Claude DHOMBRES (UNGE), Dominique TROUILLOT (CSNGT), Stéphane JOUFFRAIS (CSNGT), Fabrice BUNOUF (SNEPPIM)

## Représentants des Salariés

Mesdames, Messieurs Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Frédérique BONIVILLO (CFTC), Gaétan NUGUES (FO), Sébastien GIRAULT (CFDT), Fabrice DUVEAU (CFDT), Nouredine BENYAMINA (CFTC), Laurent TABBAGH (CGT), Christian BAYLET (CFE-CGC)

Christian BAYLET (CFE-CGC) était représenté par Nouredine BENYAMINA (CFTC).

## Présidente

Virginie CHAVEROT (Ministère du Travail)

## Délégué Général

Sébastien CHATAIN

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (CMP) DU  
JEUDI 03 DÉCEMBRE 2015**

*APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS*

**Commission Mixte Paritaire**

54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS - Tél : 01 55 28 14 90 [contact@apgtp.fr](mailto:contact@apgtp.fr) [www.apgtp.fr](http://www.apgtp.fr)

## TABLES DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR .....	3
II.	RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA CMP DU 29 OCTOBRE 2015.....	3
III.	SIGNATURE DE L'ACCORD PRÉVOYANCE.....	3
1.	Avenant portant modification de certaines dispositions de la CCN.....	3
IV.	ÉCHANGE SUR L'OPPORTUNITÉ D'OUVRIR DES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE SUR LES CONVENTIONS DE FORFAITS.....	4
V.	OUVERTURE DE LA NÉGOCIATION SALARIALE.....	4
VI.	SYNTHÈSE DES SOUS-COMMISSIONS, DE LA CPNEFP ET DE LA CPGRP .....	4
1.	Sous-commission "Sécurité" .....	4
VII.	POINT DE NÉGOCIATION SUR LES TEMPS DE DÉPLACEMENT.....	5
VIII.	ORDRE DU JOUR DE LA CMP DU 07 JANVIER 2016.....	5
IX.	QUESTION DIVERSE.....	6
1.	Information sur la CPR Centre.....	6

RELEVÉ DES DÉCISIONS CMP 3 DÉCEMBRE 2015 APPROUVÉ 7 JANVIER 2016

## I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

### DECISION

La CMP approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion du 03 décembre 2015.

## II. RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA CMP DU 29 OCTOBRE 2015

### DECISION

La CMP adopte à l'unanimité les relevés de décisions de la réunion du 29 octobre 2015.

## III. SIGNATURE DE L'ACCORD PRÉVOYANCE

Alain PAPE (UNGE) : différents documents sont portés à la connaissance de la CMP.

- L'avenant portant modification de certaines dispositions de la CCN.
- La grille de garanties au regard des contraintes du contrat responsable.

### 1. Avenant portant modification de certaines dispositions de la CCN.

### DECISION

La CMP adopte les modifications apportées au préambule et à l'article 1 (tableau de garanties) de l'avenant à l'accord frais de santé et les valide.

- L'article 2 est validé sous réserve de supprimer la partie liée aux mandataires sociaux et de conserver les possibilités de dispenses pour les salariés et les apprentis dont le contrat à durée déterminée est au plus d'une durée de 12 mois, les bénéficiaires de la CMU et de l'ACS et les couples travaillant dans la même entreprise (reprendre la rédaction du précédent accord).

- l'article 3 est supprimé.

L'accord frais de santé est signé ce jour par le SNEPPIM, l'UNGE et la CFDT.

L'accord reste ouvert à la signature des autres organisations syndicales et professionnelle jusqu'au mardi 22 décembre 2015.

#### IV. ÉCHANGE SUR L'OPPORTUNITÉ D'OUVRIRE DES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE SUR LES CONVENTIONS DE FORFAITS

##### DECISION

La CMP prend acte que la sous-commission "toiletage de la CCN" se réunira le mercredi 13 janvier 2016 pour travailler sur le contenu du projet d'accord proposé par l'UNGE dans le cadre des conventions de forfaits.

La CMP prend connaissance du report de l'ouverture des négociations au 31 mars 2016.

#### V. OUVERTURE DE LA NÉGOCIATION SALARIALE

##### DECISION

L'accord sur la revalorisation des minimas conventionnels comprenant une augmentation de 0.9 % applicable au 1er janvier 2016 est signé ce jour par la CFDT, la CFTC et par la CSNGT et le SNEPPIM.

Cet accord reste ouvert à la signature jusqu'au mardi 22 décembre 2015.

#### VI. SYNTHÈSE DES SOUS-COMMISSIONS, DE LA CPNEFP ET DE LA CPGRP

##### 1. Sous-commission "Sécurité"

La sous-commission a travaillé sur deux fiches réflexes : la prévention et l'intervention en cas d'incendie.

##### DECISION

La CMP, après avoir pris connaissance des travaux de la sous-commission "Sécurité", valide les fiches réflexes relatives à la prévention et à l'intervention en cas d'incendie, sous réserve de rajouter la règle d'installation APSAD R7. Eu égard à la validation de ces deux fiches, la sous-commission "Sécurité" n'a plus lieu de se réunir mi-décembre.

## VII. POINT DE NÉGOCIATION SUR LES TEMPS DE DÉPLACEMENT

Le groupe de travail a juste balayé tous les types de déplacements.

### DECISION

La CMP donne mandat à la sous-commission "Toilettage de la CCN" pour travailler sur les temps de déplacement et apporter des éléments concrets sur ce qui se fait dans les Travaux Publics, ainsi que des exemples sur les pratiques des entreprises.

La CMP décide de décaler l'ouverture des négociations au 31 mars 2016.

## VIII. ORDRE DU JOUR DE LA CMP DU 07 JANVIER 2016

La Présidente (Ministère) : propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine CMP la question de la présence d'un représentant de l'Etat au sein de la commission.

Le 07 janvier prochain, les partenaires sociaux devront s'exprimer sur le principe, sur le retour de l'intervention du Ministère puisque ça fera un an que Virginie CHAVEROT préside la CMP.

Le fait qu'il y ait un représentant de l'Etat au sein des commissions de négociation nationale est une exception et c'est temporaire. Le rôle de la Présidente est de rendre autonomes les partenaires sociaux et elle estime qu'elle aura rempli sa mission lorsqu'ils jugeront ne plus avoir besoin d'elle.

Autre point, la Présidence propose d'interpeler le Ministère sur le contrat de génération et l'égalité professionnelle femmes/hommes pour qu'un expert puisse assister à la prochaine CMP.

### I. Adoption du relevé de conclusions de la CMP du 03 décembre 2015

### II. Echange sur le principe de la CMP au sein de la branche

### III. Point sur les travaux des sous-commissions : élaboration de la feuille de route de la sous-commission "Toilettage CCN"

### IV. Allocation de fin de carrière

### V. Intervention d'un expert du Ministère du Travail sur la négociation de branche

### Contrat de génération ou Egalité femmes/hommes (sous réserve de disponibilité)

### VI. Droit syndical et protection des négociateurs de branche

### VII. Fonctionnement des CPR et lien avec les CPRI et les COPAREF (définition et fonctionnement)

### VIII. Ordre du jour de la CMP du 31 mars 2016

## IX. QUESTION DIVERSE

### 1. Information sur la CPR Centre

Fabrice DUVEAU (CFDT) : la CPR Centre réunie le 25 novembre dernier a souhaité faire remonter à nouveau deux sujets au national, sujets qui n'ont jamais été pris en compte puisqu'il semble que personne ne lise les comptes rendus.

- ✓ Immersion des enseignants dans les entreprises : la CPR a proposé la mise en place d'un accord cadre et Gilles GUILBERT, chef de travaux au lycée St-Gatien de Joué-lès-Tours s'est proposé de se renseigner auprès de l'académie (son homologue du lycée Gaudier-Brzeska s'associera à la demande).
- ✓ La CPR souhaiterait pouvoir communiquer auprès des collèges et promouvoir la profession. La CFDT a mis en avant l'idée d'une plaquette en prenant comme modèle celle mise en place par l'Ordre à une époque (sous forme de BD).

Ces deux sujets ont également été abordés à la CPNEFP d'hier 02 décembre 2015.

Le Délégué Général : dans le cadre de la négociation du BTS, le principe de formations ordinales et de branche pour les enseignants a été évoqué par le Ministère de l'Education Nationale. L'ONISEP est apte à financer ce genre de formations.

Quant à la plaquette de communication sous forme de BD, elle est à la disposition des CPR dans toutes les Maisons du Géomètre.

Fabrice DUVEAU (CFDT) : a même proposé de se rendre dans les collèges pour parler de la profession, présenter du matériel, mais quid de l'organisation et de l'autorisation ?